



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-20837>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **25-20837**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-141007

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 16/12/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de L'Hay les Roses

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21940038900017

Ville : L'hay les roses

Code postal : 94240

Groupelement de commandes : Non

Département(s) de publication : 94

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES NUISIBLES ET PARASITES DANS LES BATIMENTS DE LA VILLE DE L'HAY-LES-ROSES

Code CPV principal - Descripteur principal : 90670000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Il n'est pas prévu de décomposition en lots. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique. L'Acheteur Public a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : conformément à l'article R.2113-3 du Code de la Commande Publique, l'Acheteur décide de ne pas alloter le marché, car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Attributaire : SARP HYGIENE BATIMENT S.A.S - 28 boulevard de Pesaro - 92000 NANTERRE. Date de notification : 21/02/2025. Accord-cadre mono-attributaire avec maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique : 80 000,00 maximum en euros HT, pour la durée totale du marché. Il est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification et, est reconductible de manière tacite trois (3) fois par période

d'un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans. Délais et voies de recours : - référé précontractuel : le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché, - recours pour excès de pouvoir : le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre la présente décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du marché. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/02/2025